

## **Siemens vous offre une garantie prolongée gratuite sur les machines à espresso entièrement automatiques EQ.**

**À partir du 01/01/2026, la garantie prolongée sera exclusivement valable pour les appareils ExtraKlasse. Tous les autres appareils bénéficieront d'une garantie pour des achats jusqu'au 31/12/2025.**

**Enregistrez votre appareil (extraKlasse) dans les 2 mois qui suivent la date de facturation et activez la garantie gratuite de 2+1 ou 2+2 ans (selon l'appareil acheté). Voir la liste des appareils et le nombre d'années correspondant de garantie supplémentaire à la fin de ce document (point 11).**

Les dispositions suivantes, qui décrivent les conditions et le champ d'application des prestations du contrat Garantie Prolongée Siemens, n'influent en rien sur les obligations légales de garantie incomptant au vendeur, conformément à la loi belge du 1er septembre 2004, dans le cadre du contrat de vente avec le consommateur. Les consommateurs peuvent bénéficier gratuitement de cette garantie légale pour le distributeur auprès duquel ils ont acheté l'appareil.

La société BSH Home Appliances SA accorde aux consommateurs une garantie prolongée conformément les conditions suivantes :

1. La garantie est valable pour les machines à espresso automatiques posé libre Siemens que nous fabriquons. Les conditions de garantie s'appliquent aux appareils commercialisés, achetés et utilisés en Belgique. Si un appareil est envoyé dans un autre pays de l'UE/AELE (« pays de destination ») et y est utilisé, ce qui répond aux exigences techniques (par ex. tension, fréquence, etc.) du pays de destination et est adapté aux conditions environnementales en question, les conditions de garantie du pays de destination s'appliquent si nous avons un réseau de service après-vente dans ce pays. Ceux-ci peuvent être obtenus auprès du représentant du pays de destination. Si l'appareil est expédié vers des pays hors de l'UE/AELE, la garantie est annulée.
2. Pour les appareils ExtraKlasse, la garantie est valable pour les achats à partir du 01/07/2023 (date de facturation).

Pour les appareils non ExtraKlasse, la garantie est valable pour les achats entre le 01/07/2023 et le 31/12/2025 inclus. Pour les achats effectués après le 31/12/2025 (date de facturation), il n'y a pas de garantie prolongée gratuite valable pour les appareils non ExtraKlasse.

3. Pour pouvoir conclure le contrat de garantie, le consommateur doit enregistrer son appareil sur notre site [www.siemens-home.bsh-group.com/be/fr/mysiemens/enregistrer-produit](http://www.siemens-home.bsh-group.com/be/fr/mysiemens/enregistrer-produit) dans les 2 mois (8 semaines) qui suivent la date de la facture d'achat. Pour pouvoir s'inscrire, le consommateur doit créer un compte utilisateur sur le site Siemens s'il ne l'a pas encore fait. L'enregistrement n'est possible que si le propriétaire accepte de conserver les données qu'il a saisies. Après l'enregistrement, le consommateur reçoit un certificat de garantie en ligne.
4. Pour bénéficier de la prolongation de garantie, le consommateur doit signaler les défauts à notre service après-vente. Les possibilités de contact suivantes sont disponibles : par téléphone au 02/475.70.02 ou via le site Internet. Vous trouverez les données de contact correspondantes dans la brochure « Contacts de service ». Si vous souhaitez bénéficier de la garantie, vous devez présenter au service après-vente Siemens la facture originale avec la date d'achat et/ou de livraison, la désignation du produit, la boutique/le lieu d'achat ainsi que le certificat de garantie.
5. Le contrat de garantie ne débute que lorsque le consommateur reçoit par e-mail une confirmation de son inscription et les conditions de garantie.

6. Dans le cadre de l'enregistrement préalable du consommateur, nous accordons une garantie prolongée pendant 1 ou 2 ans en fonction de l'appareil acheté. Voir la liste des appareils et le nombre d'années correspondant de garantie supplémentaire à la fin de ce document (point 11).
7. Les petits écarts de qualité non significatifs par rapport à la valeur et au caractère approprié de l'utilisation ne donnent lieu à aucune garantie. Les dommages ou défauts causés par des effets chimiques et électrochimiques de l'eau et/ou causés généralement par des conditions environnementales anormales n'entraînent aucune obligation de garantie ; Il en va de même pour les dommages causés par des conditions d'utilisation inappropriées ou en cas de contact avec des substances inappropriées. Nous ne pouvons pas non plus garantir les défauts dus à des dommages dus à un transport pour lesquels nous ne sommes pas responsables, à une installation et un montage incorrects, à un mauvais usage et/ou à une mauvaise maintenance, à une utilisation à des fins autres que l'utilisation à domicile, manque de soin ou non-respect des instructions d'utilisation ou de montage. La garantie est nulle si les réparations ou les interventions ont été effectuées par des personnes non autorisées par nous ou si nos appareils possèdent des pièces de rechange, des pièces supplémentaires ou des accessoires qui ne sont pas des pièces d'origine, et si la réparation ou l'intervention d'une personne non autorisée ou l'assemblage avec des pièces qui ne sont pas des pièces d'origine a entraîné une défaillance. Les pièces remplacées deviennent notre propriété.
8. La garantie prolongée s'applique à partir de la date d'achat du premier consommateur. L'exécution de la garantie ne prolonge pas la période de garantie et ne la renouvelle pas. La période de garantie pour les pièces de rechange installées se termine par la période de garantie pour l'ensemble de l'appareil.
9. Le consommateur n'a pas droit à d'autres réclamations ou prétentions que celles mentionnées ci-dessus dans le cadre de cette garantie.
10. Veuillez tenir compte de notre offre supplémentaire de services clients : notre service après-vente en usine et nos partenaires de service restent disponibles même après l'expiration de votre garantie.
11. Liste des appareils pour lesquels la garantie prolongée est valable :

Référence	EAN	extraKlasse	Gamme	Garantie prolongée supplémentaire en années
TQ905DF9	4242003913048	extraKlasse	EQ900	2
TQ907FZ3	4242003922651	extraKlasse	EQ900	2
TQ903R03	4242003904954		EQ900	2
TQ903R09	4242003904961		EQ900	2
TQ903RZ3	4242003922521		EQ900	2
TQ905R03	4242003904985		EQ900	2
TQ905R09	4242003904992		EQ900	2
TQ905RZ3	4242003922538		EQ900	2
TQ905RZ5	4242003922644		EQ900	2
TQ907DF5	4242003913055		EQ900	2
TQ907R03	4242003905029		EQ900	2
TQ907R05	4242003905036		EQ900	2
TQ907RZ3	4242003922668		EQ900	2
TI923309RW	4242003832578		EQ9	2
TI924301RW	4242003832585		EQ9	2

TI955209RW	4242003832608		EQ9	2
TI9553X1RW	4242003832646		EQ9	2
TI9553X9RW	4242003832622		EQ9	2
TI955F09DE	4242003832615		EQ9	2
TI9573X1RW	4242003832691		EQ9	2
TI9573X9RW	4242003832660		EQ9	2
TI957FX5DE	4242003888285		EQ9	2
TQ717DF5	4242003953648	extraKlasse	EQ700	2
TQ717DF5	4242003953648	extraKlasse	EQ700	2
TP703R09	4242003859063		EQ700	2
TP705R01	4242003859070		EQ700	2
TP707R06	4242003858639		EQ700	2
TP713R09	4242003959206		EQ700	2
TP713R09	4242003959206		EQ700	2
TP713R19	4242003959213		EQ700	2
TP713R19	4242003959213		EQ700	2
TP715R01	4242003959220		EQ700	2
TP715R01	4242003959220		EQ700	2
TP715R07	4242003959237		EQ700	2
TP715R07	4242003959237		EQ700	2
TP717R06	4242003959442		EQ700	2
TP717R06	4242003959442		EQ700	2
TQ703R07	4242003888698		EQ700	2
TQ705R03	4242003859223		EQ700	2
TQ707DF5	4242003859254		EQ700	2
TQ707R03	4242003859247		EQ700	2
TQ713R03	4242003959459		EQ700	2
TQ713R03	4242003959459		EQ700	2
TQ715R03	4242003959466		EQ700	2
TQ715R03	4242003959466		EQ700	2
TQ717R03	4242003959473		EQ700	2
TQ717R03	4242003959473		EQ700	2
TE657F03DE	4242003806135	extraKlasse	EQ6	2
TE657F09DE	4242003832448	extraKlasse	EQ6	2
TE651209RW	4242003806425		EQ6	2
TE651319RW	4242003862087		EQ6	2
TE653311RW	4242003806418		EQ6	2
TE653M11RW	4242003862070		EQ6	2
TE654319RW	4242003810743		EQ6	2
TE655203RW	4242003806395		EQ6	2
TE655319RW	4242003806388		EQ6	2
TE657313RW	4242003806364		EQ6	2
TE657319RW	4242003806371		EQ6	2
TE658209RW	4242003855355		EQ6	2
TP517DF3	4242003930212	extraKlasse	EQ500	2
TQ518DF3	4242003927700	extraKlasse	EQ500	2
TES50129RW	4242002669113		EQ500	2
TP501R09	4242003837115		EQ500	2
TP503R09	4242003837344		EQ500	2
TP505R01	4242003911754		EQ500	2
TP507R04	4242003837368		EQ500	2
TP511R01	4242003927786		EQ500	2

TP511R09	4242003927656		EQ500	2
TP513R09	4242003927663		EQ500	2
TP515R01	4242003927427		EQ500	2
TP515R02	4242003927861		EQ500	2
TP516RX3	4242003927915		EQ500	2
TP517R03	4242003927939		EQ500	2
TQ503R01	4242003837405		EQ500	2
TQ505DF8	4242003876817		EQ500	2
TQ505R09	4242003837429		EQ500	2
TQ507R02	4242003837474		EQ500	2
TQ507R03	4242003837450		EQ500	2
TQ507RX3	4242003837498		EQ500	2
TQ513R01	4242003927694		EQ500	2
TQ515R03	4242003927731		EQ500	2
TQ515R03	4242003927731		EQ500	2
TQ517R03	4242003927762		EQ500	2
TQ518RX3	4242003927717		EQ500	2
TQ518RX3	4242003927717		EQ500	2
TF305EF9	4242003926918	extraKlasse	EQ300	1
TF301E09	4242003926857		EQ300	1
TF301E19	4242003926864		EQ300	1
TF303E01	4242003926871		EQ300	1
TF303E07	4242003926895		EQ300	1
TF305E04	4242003926901		EQ300	1
TI301209RW	4242003733219		EQ300	1
TI303203RW	4242003734254		EQ300	1
TI313219RW	4242003777695		EQ300	1
TI351209RW	4242003848852		EQ300	1
TI353201RW	4242003848876		EQ300	1
TI353204RW	4242003848906		EQ300	1
TI355209RW	4242003848920		EQ300	1
TI355F09DE	4242003848937		EQ300	1
TI35A209RW	4242003848944		EQ300	1
TIS30129RW	4242002901312		EQ300	1
TIS30321RW	4242002901350		EQ300	1

Cette garantie est régie par le droit belge, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).

BSH Home Appliances SA  
 Rue Picard 7 boîte 400 – 1000 Bruxelles – Belgique – Tél. : 02/475 70 02 – [www.siemens-home.bsh-group.com/be/fr](http://www.siemens-home.bsh-group.com/be/fr)

Le groupe BSH est un titulaire de licence de marque déposée de Siemens AG.